TERRITOIRE DE BELFORT

COMMUNE DE BOUROGNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à l'institution d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour des monuments historiques Lavoir « du Bernardot », Fontaine lavoir « du Château » et Fontaine lavoir « du corps de garde »

Par arrêté n°59/2020 en date du 13 octobre 2020, une enquête publique unique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bourogne et sur le projet de périmètre délimité des abords (PDA) autour des monuments historiques Lavoir « du Bernardot », Fontaine lavoir « du Château » et Fontaine lavoir « du corps de garde », d'une durée de 30 jours, est prescrite du **vendredi 06 novembre 2020 à 14h00 au samedi 05 décembre 2020 à 12h00**.

Au terme de la procédure, le projet d'élaboration du PLU sera approuvé par délibération du conseil municipal. Le conseil municipal donnera son accord sur le projet de PDA par délibération, un arrêté du Préfet de Région permettra ensuite la création du PDA.

Le commissaire enquêteur est M. Michel LANFUMEZ ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet, à l'adresse suivante : https://www.bourogne.fr/plu---plan-local-d-urbanisme.htm
- Sur support papier, en mairie de Bourogne, siège de l'enquête ;
- Sur un poste informatique, en mairie de Bourogne, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

Lundi et Vendredi de 14h00 à 18h00

Mercredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Samedi de 9h00 à 12h00

Le dossier d'enquête publique est constitué :

- du dossier de PLU, comprenant les cinq pièces suivantes : un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), un règlement et des annexes;
- des autres pièces exigées par l'article R.123-8 du code de l'environnement, notamment les avis des personnes publiques associées ;
- du projet d'institution d'un périmètre délimité des abords (PDA).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : plu@bourogne.fr

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais à l'adresse suivante : https://www.bourogne.fr/plu---plan-local-d-urbanisme.htm

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Bourogne – 5, rue des Écoles – 90140 BOUROGNE à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de BOUROGNE aux jours et horaires suivants :

Vendredi 6 novembre 2020 de 14h00 à 16h00 Lundi 16 novembre 2020 de 16h00 à 18h00 Mercredi 25 novembre 2020 de 08h00 à 10h00 Samedi 05 décembre de 10h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Bourogne, aux jours et heures habituels d'ouverture, et en Préfecture du Territoire de Belfort, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à M. Baptiste GUARDIA - Maire de Bourogne - Tel : 03.84.27.81.73